



Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE 41_2025

**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

Objet : SALLE POLYVALENTE - FOURNITURE ET POSE D'UN VIDEOPROJECTEUR

Le Maire de la commune d'ONNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°55-2024 en date du 09 avril 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à l'article L.2122-22-4 du C.G.C.T;

Vu la délibération n° 30-2025 en date du 8 avril 2025 approuvant le vote du budget 2025.

Vu la proposition XP Elec pour la fourniture et pose d'un vidéoprojecteur au sein de la salle polyvalente.

CONSIDERANT le besoin d'équiper la salle polyvalente d'un vidéoprojecteur afin d'améliorer l'équipement de celle-ci pour les différentes manifestations organisées dans celle-ci

DÉCIDE

Article 1 : de mandater l'entreprise XP Elec, à Thiez, afin d'effectuer les travaux au tarif de 5920.00 € HT soit 7104.00 € TTC.

Article 2 : Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la commune d'Onnion au compte 21312 chapitre 21.

Article 3 : La présente décision sera transmise à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Article 4 : Il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal

A ONNION
Le 13 octobre 2025

Le Maire,
André GERVAIS

